



FOCUS

DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS À CELUI DES TERRITOIRES

L'accompagnement des associations fait l'objet de multiples réflexions à l'échelle nationale et la structuration d'un écosystème d'acteurs se renforce à mesure que l'innovation sociale acquiert une reconnaissance institutionnelle à tous les échelons. Focus sur un positionnement d'accompagnement particulier dont les caractéristiques principales sont la dimension généraliste et l'ancrage sur les territoires.

À la manière d'un médecin généraliste qui est en capacité de traiter un grand nombre de cas mais qui oriente également vers des analyses complémentaires et des spécialistes dans des cas plus complexes, l'accompagnateur des associations est le professionnel de proximité¹.

Le métier d'accompagnateur est exercé au sein de nombreuses structures de développement de la vie associative locale (SDVAL), communément nommées maisons des associations, points d'appui à la vie associative (PAVA), et est parfois porté par des centres sociaux ou autres acteurs du développement local en fonction des bassins de vie. Ce professionnel remplit des missions de conseil aux porteurs de projet (accompagnement, formation, etc.) et d'animation terri-

toriale (mise en réseau, décloisonnement des acteurs) ; d'autres missions de prêt de matériel ou de mise à disposition de locaux complètent souvent l'offre de services. Cette panoplie d'actions permet aux professionnels de l'accompagnement de la vie associative locale de bénéficier d'une bonne connaissance et d'une relation de confiance avec des associations agissant sur des thématiques très diverses et avec de multiples services de collectivités. Fruit de nombreuses années d'activité, les SDVAL ont donc constitué à l'échelle de leur territoire un capital informationnel et relationnel auquel les enjeux sociétaux actuels donnent une valeur accrue.

Le 17^e objectif de développement durable « Partenariats pour la réalisation des objectifs », dit « ODD 17 », consacre l'importance

du partenariat au sein de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU)². Sa réalisation passe nécessairement par le développement de nouvelles ingénieries relationnelles à même de faciliter la coopération entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises. Au niveau territorial, force est de constater que les accompagnateurs de la vie associative locale sont en mesure de faire fructifier leur fine connaissance du tissu associatif, qui constitue un réservoir d'engagement et d'expertises sur de nombreux enjeux sociétaux, en la mobilisant au service de la construction de nouveaux partenariats d'intérêt général. Les expériences de l'Agence pour la gestion, la liaison et le conseil aux associations (AGLCA) sur le projet de coopérative jeunesse de services (CJS) et de La Ruche associative pour la mise en place d'un pôle territorial de coopération associative (PTCA) au niveau départemental témoignent de cette logique³. Aider associations, entreprises, pouvoirs publics et universités à se reconnaître mutuellement et à travailler ensemble est primordial : de ces croisements émergent des innovations sociales.

Cette nouvelle dimension du métier de l'accompagnateur nous rapproche des catalyseurs territoriaux, mis en lumière ces dernières années par le Réseau des pionniers des alliances en territoire⁴. Le Réseau national des maisons des associations (RNMA)⁵ capitalise depuis cinq ans sur l'émergence de ces dynamiques. Une nouvelle phase de travail s'ouvre aujourd'hui : transformer ces pratiques d'accompagnement prometteuses en des logiques structurelles qui rassemblent toutes les parties prenantes au service d'un développement endogène des territoires. ■

1. V. égal. P. Bucau, « Accompagnateur de la vie associative locale », *La Tribune Fonda* n° 236, déc. 2017.
2. V. en p. 17 et p. 32 de ce dossier.
3. V. en p. 22 de ce dossier.
4. V. en p. 29 de ce dossier.
5. www.maisonsdesassociations.fr.



AUTEUR

Paul Bucau

TITRE

Chargé de mission
développement territorial,
Réseau national des maisons
des associations (RNMA)